

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

BP 2023  
LIGNE DE TRESORERIE  
CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

**N° AD-2023-05-03-03**

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 5 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 200 000 € par année civile.

Considérant qu'il convient de permettre le règlement des frais occasionnés par la réalisation des programmes de travaux en cours dans l'attente des versements des subventions accordées,

### DECIDE

**ARTICLE 1 -** D'accepter la proposition du Crédit Agricole du Languedoc pour la ligne de trésorerie sur une durée de 1 an de 200 000 € nécessaire au règlement des travaux en cours dans l'attente du versement des subventions à taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 mois (moyenne du mois facturé) + marge de 1.50 %.

- Versement par crédit d'office,
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu,
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office,
- Remboursement par débit d'office, sur demande,
- Tirages d'un montant minimum de 10 %,
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant,
- Frais de dossier : 0.25 % du montant accordé.

**ARTICLE 2 –** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

**ARTICLE 3 –** Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à LESPIGNAN, le 03 Mai 2023

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 05/05/2023  
Reçu en préfecture le 05/05/2023  
Publié le **09 MAI 2023**  
ID : 034-213401369-20230503-AD2023\_05\_03\_03-AR

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le **05 MAI 2023**  
Et publication ou notification  
Du **09 MAI 2023**  
Le Maire :

